

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ D'UPTON

Premier projet

Règlement numéro 2022-342

modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre les services de garderie dans la zone 301

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les services de garderie dans la zone à dominance institutionnelle numéro 301 (terrain des loisirs);

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022;

En conséquence, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

**Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton ».

**Article 2 Préambule**

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 3 Grille des usages principaux et des normes**

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton, est modifiée par l'ajout des usages commerciaux de classe A-2 « services » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 301 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante « [2] limité aux services de garderie ».

**Article 4    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À UPTON, LE 1 ER MARS 2021.**

Le directeur général  
et greffier-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Robert Leclerc

---

Avis de motion donné le : 1 er mars 2022

Premier projet de règlement adopté le : 1<sup>er</sup> mars 2022

Projet de règlement transmis à la MRC le : 3 mars 2022

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : \_\_\_\_\_

Assemblée publique tenue le : \_\_\_\_\_

Second projet de règlement adopté le : \_\_\_\_\_

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_

Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : \_\_\_\_\_

Règlement adopté le : \_\_\_\_\_

Règlement transmis à la MRC le : \_\_\_\_\_

Certificat de conformité délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_

Avis d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

**Note: L'article 3 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

*Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.*

*Le 12 novembre 2021.*